

Mécanisme de la société civile pour le financement du développement - axe de travail sur la dette

Lettre ouverte aux États membres

Commentaires de la société civile sur l'avant-projet de résultat des négociations après le premier cycle d'intersessions

25 avril 2025

Madame, Monsieur

De nombreux pays sont confrontés à de graves crises de la dette, les paiements au titre de la dette extérieure n'ayant jamais été aussi élevés depuis trente ans. Cette crise est aggravée par un statu quo mené par le G20, le FMI et la Banque mondiale, qui affirme que les pays n'ont pas besoin d'annulation de dette, permet aux créanciers privés de faire traîner les négociations sur l'allègement de la dette pendant des années, et laisse les pays très endettés même après que l'allègement de la dette a finalement été accepté. Le statu quo permet aux contrats de dette de rester secrets, bloque les règles de prêt et d'emprunt responsables et garantit ainsi la répétition des crises de la dette.

Il est urgent et vital que la 4^e conférence des Nations unies sur le financement du développement prenne des mesures audacieuses pour permettre aux pays de créer une nouvelle architecture financière qui résout les crises actuelles de la dette de manière équitable, rapide et approfondie, et qui prévient les crises futures grâce à des règles de transparence et de responsabilité en matière de prêts et d'emprunts.

Nous soutenons fermement les efforts des gouvernements du Sud qui tentent d'obtenir ces résultats positifs lors de la conférence de Séville, en particulier les interventions qui cherchent à retenir les propositions suivantes :

Paragraphe 43e : sur l'établissement d'un *"processus intergouvernemental aux Nations unies en vue de combler les lacunes dans l'architecture de la dette et d'explorer les options pour traiter la viabilité de la dette, y compris, mais sans s'y limiter, un mécanisme multilatéral de sauvetage de la dette souveraine et une autorité mondiale de la dette"*.

Paragraphe 43 e) alt2 : *"Afin de combler les lacunes dans l'architecture de la dette, nous lancerons un processus intergouvernemental aux Nations Unies, sous l'égide de l'Assemblée générale lors de sa 80e session, afin d'établir une convention internationale, qui comprendra, entre autres, un mécanisme multilatéral de la dette souveraine"*.

Nous saluons particulièrement la proposition d'établir une convention internationale. Nous suggérons que les États membres fusionnent 43 e) alt2 et 43 e) pour avancer vers une réforme complète de l'architecture de la dette par le biais d'une Convention des Nations Unies sur la dette souveraine qui devrait établir :

- Un mécanisme multilatéral équitable et transparent de résolution de la dette souveraine, afin de permettre des restructurations et des annulations de dette plus rapides, plus justes et plus ordonnées pour les pays emprunteurs.

- Lier des principes de prêts et d'emprunts souverains responsables et promouvoir une législation, tant dans les pays prêteurs que dans les pays emprunteurs, qui impose une gouvernance et une gestion transparentes et équitables des dettes souveraines.
- Nouvelle approche du cadre et des analyses de viabilité de la dette (AVD), garantissant que l'évaluation est alignée sur les droits de l'homme, le climat et les besoins en matière de développement durable, y compris les évaluations ex post et ex ante de l'impact sur le genre, les droits de l'homme et l'environnement et les audits visant à identifier les dettes illégitimes, illégales et odieuses.
- Mécanisme automatique d'annulation du service de la dette qui protège les pays du Sud contre les chocs climatiques, environnementaux, économiques, sanitaires, alimentaires et sécuritaires extrêmes.
- Les principales juridictions doivent adopter une législation nationale visant à limiter le nombre de créanciers qui se tiennent à l'écart et à faciliter une restructuration efficace de la dette.
- Renforcer les mesures visant à lutter contre les prêts et les emprunts corrompus, notamment en utilisant pleinement la convention des Nations unies contre la corruption.
- Un registre unique et contraignant de la dette mondiale, indépendant des créanciers, pour promouvoir la transparence.

Nous sommes extrêmement préoccupés par les gouvernements dont les positions semblent vouloir bloquer toute réforme significative de l'architecture de la dette, en protégeant le statu quo du FMI, de la Banque mondiale et de la troïka du G20, au sein de laquelle les gouvernements créanciers détiennent le pouvoir de décision. S'ils y parviennent, ils condamneront des millions de personnes à des décennies de stagnation due à l'austérité et de violations des droits de l'homme et de l'environnement causées par une dette insoutenable, comme cela s'est produit dans les années 1980 et 1990.

Le statu quo de la dette qui a conduit à des crises répétées de la dette au cours des dernières années est fondé sur l'héritage du colonialisme et de l'impérialisme du Nord mondial dans le Sud mondial. En ce sens, nous soutenons fermement la proposition suivante au paragraphe 10 de la section sur le cadre de financement mondial :

"Nous reconnaissons qu'il est impératif que les pays développés enrichis par l'action coloniale paient la dette financière coloniale à ces pays qui ont souffert des impacts du colonialisme, et qu'un système international doit être créé pour que les pays puissent réclamer et contrôler le juste paiement.

Le Nord a une dette insondable envers le Sud. En soutenant les propositions du Sud visant à rendre le système de la dette plus équitable et plus durable, les gouvernements du Nord peuvent prendre des mesures pour redresser ces torts aux yeux des populations du Sud et de tous ceux qui s'intéressent à la justice, à la responsabilité et à la durabilité dans le monde. Nous appelons tous les Etats membres à exprimer leur soutien à ces propositions clés lors des prochaines intersessions et à garantir un résultat fort sur la dette.

Mécanisme de la société civile pour le financement du développement - axe de travail sur la dette